

Compte rendu du conseil municipal du 18/12/2010

Présents : Cathy Arcangeli, François Arcangeli, Jean Astugue, Josette Cazes, Jean-Paul Estrade, Gérard Larrey, Béatrice Marcos, Monique Pinto, Francis Pradère, Gérard Pradère.

Excusés : Gérard Dall'Armi.

Cathy Arcangeli est désignée secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 21 heures.

1 – Avancement des dossiers en cours

Monsieur le Maire fait le point sur l'avancement des dossiers en cours.

2 – Concession cimetière

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la concession du cimetière communal n° 4 attribuée à Mr et Mme Germain MARIN le 27 avril 1995 est déjà occupée.

Il est probable qu'une erreur de numérotation sur l'arrêté d'attribution de la concession se soit produite.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer gratuitement la concession n° C 22 dans le nouveau cimetière à Mme Germain MARIN afin d'y fonder la sépulture de sa famille.

3 – Recrutement de l'agent recenseur

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le recensement de la population ayant lieu en 2011, il y a lieu de recruter un agent recenseur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à recruter un agent recenseur pour la période du 6 janvier 2011 au 19 février 2011 et fixe la rémunération forfaitaire à 503 € (cinq cent trois euros).

4 – Eclairage public

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la demande a été faite pour continuer la pose de l'éclairage sur la route du Couartet ainsi que son remplacement dans le village.

Des modules ont été posés pour moduler l'intensité et les heures d'éclairage, mais ne sont pas encore programmés.

Des fils du lampadaire partant vers Saint-Aloy sont dénudés, pouvant entraîner un risque d'arc électrique. ERDF a été prévenu mais pas de réponse pour l'instant.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 11 octobre 2010 concernant l'éclairage public route de Planque, pose d'un candélabre au droit de l'exploitation de M SALVIAC, le SDEHG a réalisé l'avant projet sommaire de l'opération suivante :

- Depuis le poteau d'arrêt du réseau aérien existant (dipôle 1033), création d'une extension souterraine du réseau d'éclairage public en bas côté de la route de Planque jusqu'au candélabre à poser au droit de la parcelle n° 376.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

| | |
|--|-----------------|
| • TVA éligible au FCTVA (récupérée par le SDEHG) | 9 573 € |
| • Part gérée par le Syndicat | 36 190 € |
| • <u>Estimation part restant à la charge de la commune</u> | <u>18 655 €</u> |
| TOTAL | 64 418 € |

Cette opération est éligible à une subvention du Conseil Général.

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et des plans définitifs seront transmis à la commune pour validation avant exécution.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de couvrir cette contribution par voie d'emprunt et de prendre rang sur un prochain prêt du SDEHG.

Oùï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet et décide de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG. Après inscription et réalisation des travaux, la commune demande la réservation d'une part d'emprunt auprès du SDEHG et décide de prendre en charge les annuités découlant pour la commune d'une part d'emprunt au plus égale à 18 655 €.

5 – Comité des fêtes

En présence de M^{me} la Présidente et des membres du Comité des fêtes, Mathieu Le Guiader, Cédric Arcangeli, Andréa Dall'Armi, Thomas Arcangeli, Hugo Arcangeli, Théo Pradère.

M^{me} la Présidente du comité des fêtes présente les comptes de 2010.

Rappel de 2009 :

Dépenses : 27 362 euros

Recettes : 22 956 euros

Donc déficit sur l'année : 4 406 €

Avance de la subvention de 2010 de la mairie de 2 000 euros

Déficit de 2010 : 4 449 € (sans compter l'avance de subvention 2010 versé fin 2009)

Selon le comité, différentes causes de la baisse des recettes :

– moins de monde

– pas de recettes de l'apéritif du dimanche

– baisse des recettes de la pétanque du lundi

– baisse des recettes de la tombola

– quête non faite

Le conseil municipal demande à M^{me} la Présidente de présenter assez rapidement, deux projets pour la fête de 2011.

6 – Questions diverses

Sans objet

Le prochain conseil municipal est fixé au vendredi 4 février à 21 h.

Levée de la séance à 23 h.